

Communiqué de presse du 18 novembre 2015
ZHAW School of Management and Law

Pénurie de placements: Les caisses de pension souhaitent miser davantage sur l'octroi d'hypothèques

Dans l'environnement actuel de faibles taux d'intérêt beaucoup de caisses de pension suisses envisagent d'augmenter l'attribution d'hypothèques et entrent ainsi en concurrence accrue avec les banques. Les caisses de pension helvétiques manquent d'une stratégie claire concernant la réglementation et souhaitent plus d'indépendance, selon une étude scientifique de la ZHAW School of Management and Law. Ce sont au total 35 caisses de pension de Suisse romande et alémanique qui ont été interrogées.

A l'heure actuelle, les caisses de pension helvétiques sont confrontées à un environnement très difficile, caractérisé par de faibles taux d'intérêt, une ingérence réglementaire croissante et une rémunération minimale prescrite par la loi. Les institutions de prévoyance continuent ainsi de subir une forte pression au rendement qui les force à réagir: «Les caisses de pension suisses en quête d'alternatives de placement souhaitent de plus en plus se tourner vers l'octroi d'hypothèques. Elles accordent également davantage de prêts à des institutions privées», explique Regina Anhorn, agrégée à la ZHAW School of Management and Law (SML) et co-auteur de l'étude. Les caisses de pension développent ainsi de nouveaux domaines d'activité et entrent en concurrence accrue avec les banques, qui dominent traditionnellement le marché hypothécaire. La loi autorise les caisses de pension suisses à octroyer des hypothèques aux assurés depuis des années, mais jusqu'ici, les caisses de pension n'ont profités de ces possibilités que rarement.

L'approche core-satellite devient la norme

Pour la première fois, l'analyse de la ZHAW confirme scientifiquement l'hypothèse selon laquelle de nombreuses caisses de pension helvétiques investissent de plus en plus suivant l'approche core-satellite. Dans ce concept, le cœur de portefeuille (« core ») se compose généralement à hauteur de 75-80% de placements passifs, qui répliquent étroitement les indices choisis. Grâce aux 15-20% restants – nommés « satellites » –, les caisses de pension entendent réaliser un rendement supérieur et/ou optimiser leur profil risque/rendement. Les satellites sont par conséquent constitués de solutions actives, qui investissent fréquemment dans des placements alternatifs ou sur des marchés plus risqués comme les pays émergents. « Ce sont les satellites qui mènent le bal », affirmait à juste titre un représentant de caisse de pension interrogé. Regina Anhorn, co-auteur de l'étude de la ZHAW : « De nombreux responsables des placements ont obtenu de bons résultats avec ce concept. Au sein des placements satellites, les investissements alternatifs revêtent généralement une grande importance, qui s'accroît encore dans le contexte actuel de taux plancher. »

Critères de sélection des gestionnaires de fortune externes

La majorité des caisses de pension interrogées citent l'historique de performances (« track record »), les compétences-clés et le degré de spécialisation en tant que principaux critères de sélection des gestionnaires de fortune externes. « Les références d'autres caisses de pension sont cependant presque aussi décisives que ces critères classiques », explique Regina Anhorn. « D'une manière générale, on constate que les petites et moyennes caisses



sont très interconnectées. Les outils en ligne gagnent aussi en importance pour ce qui est de la sélection des gestionnaires de fortune. »

Réglementation – obstacle à la mise en œuvre d’une stratégie d’investissement indépendante

Un grand nombre de représentants interrogés se sont montrés critiques vis-à-vis de la réglementation. « Les caisses de pension souhaitent généralement davantage d’indépendance. Elles désapprouvent tout particulièrement l’absence de stratégie claire sur les questions réglementaires. Ainsi, la part autorisée de placements alternatifs a été portée à 15% il y a quelques années, pour faire de nouveau l’objet de règles plus strictes dès 2014 » résume Markus Moor, co-auteur de l’étude de la ZHAW. Les critiques concernent surtout le niveau de détail des dispositions. Nombre de caisses de pension souhaitent une réglementation différenciée en fonction de la taille de l’institution. Certains représentants interrogés demandent aussi une action plus ancrée sur la pratique des autorités réglementaires, ce qui aboutirait à des solutions mieux adaptées aux besoins de l’industrie. Les caisses de pension ne remettent aucunement en question le rôle central de la réglementation, mais estiment qu’elle devrait en premier lieu se limiter à fixer les conditions-cadres.

Dans le cadre de l’étude au total 35 caisses de pension de Suisse romande et alémanique ont été interrogées. Le développement de l’étude a été financé par GAM.

Contact:

ZHAW School of Management and Law, Institut für Wealth & Asset Management,
Regina Anhorn, téléphone 058 934 70 14, E-Mail: regina.anhorn@zhaw.ch

Service de presse:

ZHAW Corporate Communications, Franziska Egli Signer, téléphone 058 934 75 75
E-Mail: medien@zhaw.ch